



CHECKLIST A l'arrivée du locataire



Après la signature du bail

<input type="checkbox"/>	Conservation des documents Scannez le bail, l'état des lieux et les actes de caution éventuels	
<input type="checkbox"/>	Anticipation des dates importantes Notez dans votre agenda - la date anniversaire du bail (indexation du loyer et possibilité de donner congé) - la date de fin de validité de l'assurance de votre locataire	<i>Si vous avez opté pour les ormules Moments Clés ou Sérenité, nous vous préviendrons à chaque échéance importante</i>
<input type="checkbox"/>	Informez les impôts de l'arrivée de votre locataire	Connectez-vous sur le site impots.gouv.fr , rubrique Gérer mes biens immobilier »
<input type="checkbox"/>	Informez le syndic de l'arrivée de votre locataire et lui communiquer ses coordonnées	Cela n'est pas obligatoire mais peut simplifier les choses par la suite